

Un nombre assez considérable de ces logements ne pouvaient pas être considérés comme suffisamment convenables.

### C. Écoles gardiennes publiques.

Il y avait 20 écoles gardiennes publiques dans le pays. Le nombre est le même que l'année précédente.

10 en étaient dans le 1<sup>er</sup> arrond. d'inspection,

1	»	2 <sup>e</sup>	»	»
5	»	3 <sup>e</sup>	»	»
2	»	4 <sup>e</sup>	»	»
0	»	5 <sup>e</sup>	»	»
2	»	6 <sup>e</sup>	»	»

Total, 20 écoles gardiennes.

Ces écoles étaient établies dans les localités suivantes :

1<sup>er</sup> arrondissement : Eich, Hollerich, Bonnevoie, Luxembourg (6), Rollingergrund ;

2<sup>e</sup> arrondissement : Grevenmacher ;

3<sup>e</sup> arrondissement : Bettembourg, Dudelange, Remich, Rodange, Rumelange ;

4<sup>e</sup> arrondissement : Diekirch, Ettelbruck ;

6<sup>e</sup> arrondissement : Bissen, Rollingen.

*Locaux.* — Deux écoles gardiennes étaient installées chez des particuliers, les autres dans des bâtiments communaux.

Une salle de classe était entièrement impropre ; les autres répondaient assez bien à leur destination.

*Aménagement.* — L'aménagement de ces écoles, par rapport au mobilier scolaire et au matériel pédagogique, laissait beaucoup à désirer.

*Organisation.* — *Les matières enseignées* étaient les suivantes : prières, chants, leçons de choses, exercices de mémoire et de calcul, dessin, et, dans quelques-unes, lecture allemande au moyen de la machine alphabétique. Cet